



« **Accessibilité aux savoirs et réussite des étudiants en situation de handicap** »

Journée d'étude
organisée par le Service universitaire handicap
et la Bibliothèque Clermont-Université

Date : automne 2014 (durant la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap)

Durée : 1 jour

Co-organisation : BCU (Bibliothèque Clermont Université) / SUH (Service Université Handicap) / Services de Clermont-Université

Public visé : toute personne intéressée par les problématiques d'accès à la documentation des étudiants en situation de handicap et de production de médias substituts (et en particulier les personnes exerçant dans l'enseignement supérieur)

Présentation

Si le nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits dans les universités françaises est aujourd'hui en hausse, l'accès à l'ensemble des services et prestations auxquelles les étudiants ont droit (prestations pédagogiques, prestations d'accès à l'ensemble des locaux, prestations de loisir ou de restauration,...) n'est pas toujours une réalité.

Ainsi, l'accès aux ressources documentaires et aux services offerts par les bibliothèques est difficile et les inégalités territoriales patentent. Cet accès aux ressources et la fréquentation des bibliothèques universitaires sont pourtant, ainsi que le montre une étude réalisée par l'Université de Toulouse en 2012, un gage de réussite. Il est illusoire de penser que chacun dans sa sphère d'influence ou son domaine de compétence peut suffisamment peser pour améliorer l'accessibilité de manière significative.

L'objet d'une journée telle que celle que nous voulons organiser à Clermont-Ferrand est de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, dans et hors des universités peuvent influencer positivement sur le cours des choses.

La forme de cette journée de travail (conférences en matinée, suivies d'ateliers) contribuera à créer les conditions d'un dialogue constructif. L'objectif majeur de la journée pouvant être, de manière modeste et ambitieuse tout à la fois, de faire émerger des pistes de travail et des idées de collaboration.

Nous vous saurions gré de bien vouloir manifester votre intérêt pour cette journée.

renseignements :

Aurélie Basile
Service universitaire du handicap

Tel : 04 73 40 54 39
aurelie.basile@clermont-universite.fr

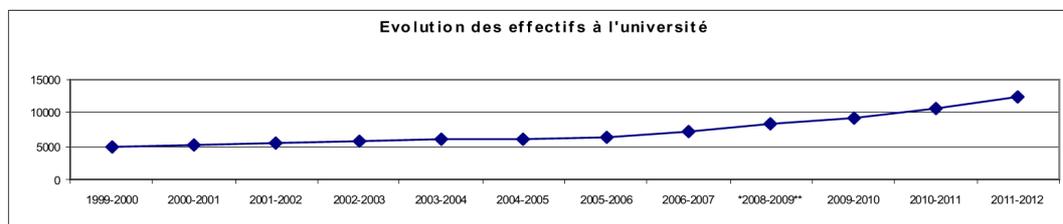
Françoise Fontaine-Martinelli
Bibliothèque Clermont-Université

Tel : 04 73 17 83 01
Francoise.FONTAINE_MARTINELLI@clermont-universite.fr

Quelques chiffres et quelques dates :

Seulement 5 % de la production éditoriale française serait disponible en médias substitués (pourcentage certainement beaucoup plus faible si l'on étudiait la production éditoriale de niveau universitaire).

Rentrée 2011 : 13 382 étudiants en situation de handicap dans les universités françaises



Source : MESR 2012

Septembre 2013 : Adoption de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur entérinant la mise sur pied d'un schéma académique sur le handicap (art. 47 et 50)

Décembre 2012 : Parution du guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université édité par la CPU

Octobre 2012 : Parution de la nouvelle « Charte Université Handicap : l'insertion professionnelle des étudiants handicapés, un contexte institutionnel élargi »

2010 : Mise en service, par la BnF de la Plateforme sécurisée de Transfert des Ouvrages Numériques (PLATON)

2009 : La BnF reçoit par le décret n° 2009-131 du 6 février 2009 la mission d'être l'organisme dépositaire des fichiers numériques des éditeurs ayant fait l'objet d'une demande par un organisme agréé de niveau 2. Elle centralise les demandes, sécurise les transferts de fichiers, conserve les documents déposés et les met à disposition des organismes agréés sans limitation de date.

2008 : Le décret n° 2008-1391 du 19 décembre 2008 vient préciser les conditions d'application des dispositions issues de la loi du 1er août 2006.

2007 : Signature de la Charte Université-handicap (CPU, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité)

2006 : La loi du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (dite DADVSI) a institué au bénéfice des personnes atteintes d'un handicap une exception au droit des auteurs de s'opposer à la reproduction et à la représentation de leurs œuvres.

2005 : vote de la loi du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Article 20 : « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».